

Le Conseil municipal du 11 mai 2016

Présents : Mmes BERTHONNEAU BERNARD MORISSET MM. LAMBERT NERBUSSON BRUNET TINEL GROLLEAU LAVAUD

Absents excusés : Mmes CREON ROBEREAU DANIEL M. MOLLE PASQUET

Absent excusé avec procuration : M. PASQUET à M. NERBUSSON

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

M. LAVAUD Vincent est nommé secrétaire de séance.

Horaires de fonctionnement de l'éclairage public :

Monsieur le Maire informe que suite à la rénovation de l'éclairage public, les horaires de fonctionnement de l'éclairage ont changé : le matin l'éclairage s'allume à 6h30 et le soir, il s'éteint à 22h30.

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire d'officialiser ces heures pour s'affranchir en cas d'accident.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le changement des horaires de l'éclairage public communal

Modifications des statuts du syndicat de voirie :

Monsieur le Maire explique que suite à la création d'une commune nouvelle « l'Argentonny », les statuts du syndicat ont changé.

En effet, avant la fusion, chaque commune possédait 2 membres. Suite à la création de la nouvelle commune, les communes fusionnées ne peuvent être représentées que par la commune nouvelle. Conséquence : diminution du nombre de délégués.

Il est demandé au conseil d'approuver les modifications des statuts du syndicat de voirie.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications des statuts du syndicat de voirie.

Tarifification matériel non rendu à la bibliothèque :

Monsieur le Maire explique qu'à la bibliothèque, lors de prêt de livres par des habitants, certains ne les ramènent pas après mainte relance de la part de la responsable.

Il est nécessaire d'instaurer une tarification pour le matériel non rendu. Il est proposé si le matériel n'est pas rendu, de facturer au prix de rachat neuf.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De facturer au prix de rachat neuf le matériel non restitué.

Participation de la commune aux transports scolaire :

Monsieur le Maire rappelle que la commune, depuis de nombreuses années, finance le transport scolaire des enfants de Pompois, Soussais Pichaud et Blanchard, venant à l'école Maurice Martinon. Le conseil départemental, dans le vote de son dernier budget, a fortement augmenté le montant de la participation, passant de 45 € à 100 €. Pour rappel, c'est le Conseil Départemental qui détermine la participation des transports scolaires du Département.

Cette année, le coût du transport scolaire pour la commune s'élève à 1 395 €.

Quatre propositions sont faites quant à la détermination du pourcentage de participation de la commune.

1^{ère} hypothèse : la commune prend tout à sa charge, ce qui représenterait un coût supplémentaire de 1 705 €.

2^{ème} hypothèse : participation des familles à hauteur de 50 %

3^{ème} hypothèse : participation des familles à hauteur de 40 %

4^{ème} hypothèse : participation des familles à hauteur de 30 %

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De faire participer les familles à hauteur de 50 %

Vote : 8 pour

Mise à jour du site Internet Compte rendu du conseil Municipal

1 contre
1 abstention

Choix devis maison des associations :

Monsieur le Maire présente les devis des différents chantiers pour la maison des associations.

Maçonnerie : MACT : 2 149 € HT

RMT : 1 615 € HT

Ceuta : 1 573.37 € HT

Cloisons – carrelage : Clochard : 16 563.38 € HT

Guéret : 12 226.95 € HT

Ceuta : 15 630.15 € HT

Menuiserie extérieures : Charpente Thouarsaise : 12 645.74 € HT

SMCC : 13 824 € HT

Leul Menuiseries : 9 541 € HT

Electricité – Chauffage : Meunier GC : 6 311.63 € HT

Leing : 5 427.00 € HT

Inéo : 8 336.84 € HT

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir les entreprises les moins-disantes pour un total de 28 768.32 € HT.

Avenant projet rue des écoles :

Monsieur le Maire présente le bilan financier du chantier de la rue des écoles avec un avenant en moins-value de 4 146.39 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la moins-value de 4 146.39 € HT.

Présentation du rapport de la Cour Régional des Comptes de la Communauté de Communes du Thouarsais :

Monsieur le Maire fait lecture du rapport de la cour Régional des Comptes de la Communauté de Communes du thouarsais.

Le conseil prend acte du rapport.

Questions diverses :

Futur Lotissement :

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une réunion avec une structure pour sénior où les loyers avoisinent les 730 €/mois toutes charges comprises pour des T3 avec conciergerie.

Il informe également qu'une réunion va avoir lieu au CDPNAF le 31 mai, c'est une assemblée qui acceptera ou pas le changement de zonage des parcelles du futur lotissement.

Mutuelle Communale :

Monsieur le Maire a rencontré AXA qui souhaitait présenter leur mutuelle communale.

Trésorerie :

Monsieur le Maire informe que la Trésorerie se porte bien.

Classe interactive :

Monsieur le Maire informe que le vidéoprojecteur est installé. Il va être nécessaire de racheter un ordinateur car l'actuel n'est pas assez performant.

Garage vélo :

Monsieur le Maire informe également que le garage à vélo est opérationnel.

Sainte Verge